

Contacts presse :

Thomas Hirsch

Tél. : 01 49 67 33 97

E-mail : thomas.hirsch@capgemini.com

Capgemini signe un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en France

Paris, le 8 décembre 2011 - Capgemini, un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance, et sa filiale Sogeti, ont signé ce jour avec cinq organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, CFTC, Force Ouvrière) un accord sur l'égalité professionnelle en France. Cet accord concerne l'ensemble des 20 000 collaborateurs du groupe en France qui comprend 25% de femmes. Il illustre un engagement fort du groupe au niveau mondial dans ses efforts sur la diversité et l'égalité des chances.

La mixité des équipes est source de richesse, les parties signataires ont donc décidé d'engager des actions visant à accroître la part des femmes dans les recrutements. Celle-ci est stable sur les 5 dernières années entre 20% et 23%. L'accord prévoit un objectif de 29% au bout de trois ans, en mettant en œuvre des actions auprès des écoles et universités pour faire connaître les métiers technologiques et les possibilités de parcours professionnel. Les cabinets de recrutement partenaires devront présenter systématiquement parmi leurs recommandations au moins une candidature féminine.

La seconde partie de l'accord porte sur les parcours professionnels et l'égalité salariale. Il s'agit notamment d'accroître le taux de promotion des femmes, en réduisant les freins à l'évolution (mobilité, accès à la formation, représentation des métiers). Parallèlement, un budget de 500 000€ a été dégagé dans le cadre de l'égalité salariale.

La troisième partie de l'accord s'appuie sur la Charte de la Parentalité, signée par Capgemini le 13 mai 2011, recherchant les moyens pour mieux harmoniser vie professionnelle et vie privée. Il porte notamment sur la création d'un environnement plus favorable aux jeunes parents et aux femmes enceintes. Par ailleurs, un travail sur les préjugés sera lancé avec pour objectif de faire évoluer les représentations conscientes ou non. Une étude est menée avec l'IMS* sur ce sujet. Enfin des mesures concrètes sont prises sur la planification des réunions, l'aménagement des horaires, la rentrée scolaire. Un guide de la parentalité permettra de donner à tous les salariés une information complète sur ce qui est fait pour mieux concilier son activité professionnelle avec son rôle de parent.

Des indicateurs permettront à la commission de suivi d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre. Le Rapport de Situation Comparée (RSC) sera enrichi pour faciliter le travail des commissions égalité en lien avec les Comités d'Entreprise.

*IMS-Entreprendre pour la Cité a pour mission d'accompagner les entreprises dans leur Engagement Sociétal.

A propos de Capgemini

Fort de plus de 115 000 collaborateurs et présent dans 40 pays, Capgemini est l'un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance. Le Groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 8,7 milliards d'euros. Avec ses clients, Capgemini conçoit et met en œuvre les solutions business et technologiques qui correspondent à leurs besoins et leurs apportent les résultats auxquels ils aspirent. Profondément multiculturel, Capgemini revendique un style de travail qui lui est propre, la « Collaborative Business ExperienceTM », et s'appuie sur un mode de production mondialisé, le « Rightshore[®] ».

Plus d'informations sur : www.capgemini.com

Rightshore[®] est une marque du Groupe Capgemini